

MANUEL POUR FORMATEURS

Manuel d'application et de
formation

Table des matières

Avant-propos	2
SECTION 1. CARACTERISTIQUES DU HARCELEMENT	
Qu'est-ce exactement, le harcèlement ?.....	4
Le harcèlement n'est pas un jeu.....	7
Rôles dans le harcèlement.....	7
Le harcèlement peut prendre différentes formes.....	9
Le harcèlement en établissements d'accueil	9
La mise en œuvre du programme BIC dans les établissements d'accueil	12
SECTION 2. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME ANTI-HARCELEMENT	
Les principales caractéristiques du programme BIC.....	14
Education par les pairs.....	15
Objectifs du programme BIC	16
Phases du programme BIC	17
Actions universelles : Ateliers.....	19
Contenu de chaque atelier	21
Actions spécifiques ou Protocole du système des plaintes	22
Recommandations pour professionnels.....	23
SECTION 3. Formations pour professionnels et pairs-éducateurs	
Formation pour professionnels.....	26
Buts et contenu de la formation préliminaire pour professionnels.....	28
Formation des pairs-éducateurs.....	30
Supervision de professionnels et pairs-éducateurs.....	32
SECTION 4. Recommandations pour sécuriser la fidélité au programme	
L'importance de la fidélité.....	34
RESUME GENERAL	
le manuel pour formateurs en bref	37
Références.....	40

Avant-propos

L'objectif de ce manuel est de fournir des informations à des partenaires habilités à réaliser le programme « Harcèlement en Etablissement d'Accueil (BIC) » qui vont planter le programme BIC dans leur propre pays.

BIC a été développé dans le cadre d'un programme européen (*BIC - Bullying in Institutional Care* – JUST/RDAP/AG/BULL/7625, fondé par le programme Daphne – Commission européenne), impliquant cinq pays : l'Italie (le pays pilote), la Bulgarie, la France, la Grèce et la Roumanie.

Le programme est fondé sur de l'évidence scientifique et s'appuie sur des bases théoriques solides, puisqu'il s'appuie sur la littérature la plus récente concernant le phénomène du harcèlement dans les établissements d'accueil.

L'objectif global de ce programme est double : prévenir et faire ressortir le harcèlement parmi des enfants et des adolescents vivant en établissements d'accueil.

Ce manuel se compose de quatre sections dans lesquelles vous trouverez des informations concernant le programme BIC, tout comme des indications spécifiques sur la façon de mettre en œuvre le programme avec succès.

Cette **première section** donne des informations générales concernant le harcèlement dans des établissements d'accueil et ses conséquences sur le bien-être des enfants et des adolescents.

La **deuxième section** a pour but de fournir des informations sur les caractéristiques du programme BIC.

La **troisième section** apporte des informations pratiques en ce qui concerne la gestion de la formation pour professionnels (c.-à-d. éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues travaillant en institution).

Vous y trouverez des informations concernant le contenu de la formation ainsi que des exemples d'activités.

Finalement, la **quatrième section** contient les recommandations pour maintenir la fidélité durant la mise en œuvre du programme.

Section 1

Caractéristiques du harcèlement

Qu'est-ce exactement, le harcèlement?

Selon la définition d'Olweus (1993)

« Un enfant est harcelé, ou on s'en prend à lui, lorsque un de ces pairs ou un groupe d'enfants lui dit des choses méchantes ou déplaisantes. Il s'agit également de harcèlement lorsqu'une fille ou un garçon est frappé, reçoit des coups de pieds, fait l'objet de menaces, est enfermé dans une pièce, reçoit des petits mots désagréables, ou lorsque personne ne lui parle jamais et autres traitements de ce type. Ces faits peuvent se produire de façon fréquente et il est difficile pour la victime de se défendre. Il s'agit également de harcèlement lorsqu'un garçon ou une fille est taquiné de façon méchante et ce à répétition. Mais il ne s'agit pas de harcèlement lorsque deux enfants ayant une force similaire se battent ou se querellent occasionnellement. »

Comme mentionné dans la définition ci-dessus, le harcèlement est une forme de comportement agressif qui a comme caractéristique l'attaque délibérée d'un enfant ou d'un jeune fragile et vulnérable par un pair ou un groupe de pairs qui sont plus forts que lui.

Les trois caractéristiques les plus importantes du harcèlement sont :

1) Intentionnel : le harcèlement est une forme de comportement intentionnel, c'est à dire qu'il n'a pas été provoqué. Des enfants qui harcèlent ont l'intention de délibérément nuire à leurs pairs.

2) Déséquilibre du pouvoir : ceux qui harcèlent sont plus forts que la victime, c'est-à-dire ils ont plus de force physique et psychologique (par ex. ils sont souvent soutenus par le groupe de pairs). Les enfants victimes ne peuvent pas se défendre des attaques de harcèlement et sont souvent fragiles et plus jeunes que le harceleur.

3) Répétition : Le harcèlement a lieu à répétition (par ex. plusieurs fois par semaine ou par mois) et dans la durée (par ex. pendant plusieurs mois et même plusieurs années).

Le harcèlement a lieu dans différents contextes, comme l'école, la famille (c.-à-d. le harcèlement entre frères et sœurs), des établissements d'accueil, des prisons ainsi que sur le lieu de travail (Monks et al., 2009; Menesini, Camodeca & Nocentini, 2010). Le harcèlement à l'école est un des types de harcèlement les plus étudiés.

Un sondage de grande envergure, le *Health Behaviours in School-aged Children – (HBSC)*, sur le comportement de santé parmi les enfants en âge d'aller à l'école a été effectué dans 43 pays de l'Ouest, dont tous les pays de la Communauté

Européenne (Inchley et al, 2016). Selon eux, le harcèlement parmi les enfants et adolescents est un phénomène répandu partout en Europe.

Dans les diagrammes ci-dessous, nous montrons le taux d'enfants et adolescents – selon le *HBSC*, sondage mentionné ci-dessus – qui ont été harcelés et le taux de ceux qui en harcèlent d'autres, respectivement à l'âge de 11 et 15 ans, dans les cinq pays européens impliqués dans le projet BIC (*Bullying in Institutional Care – le harcèlement dans les établissements d'accueil ou BIC*).

Diagramme 1. Pourcentage de filles et de garçons ayant déclarés avoir été harcelés à l'âge de 11 ans, dans les années 2013-2014, dans cinq pays européens.

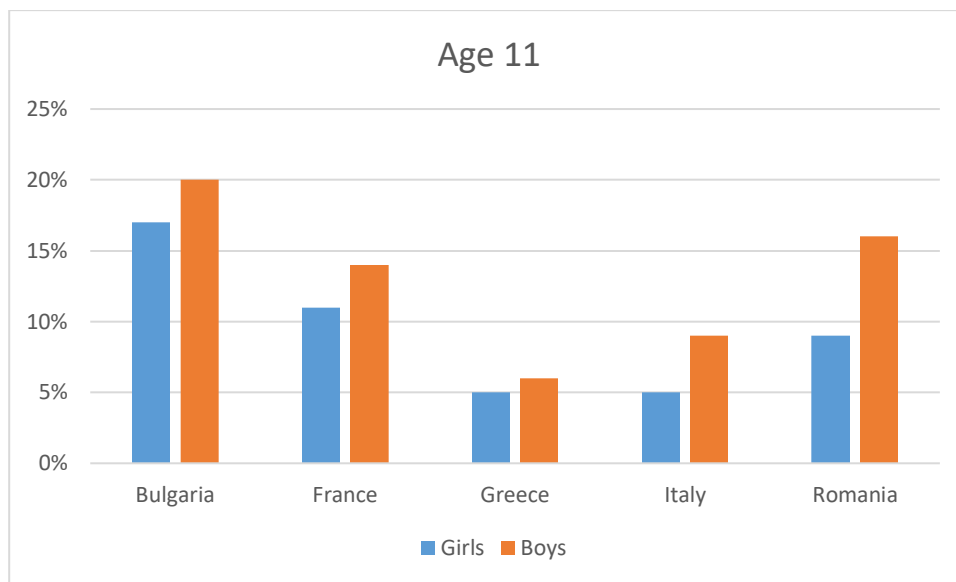


Diagramme 2. Pourcentage de filles et de garçons ayant déclarés avoir été harcelés à l'âge de 15 ans, dans les années 2013-2014, dans cinq pays européens.

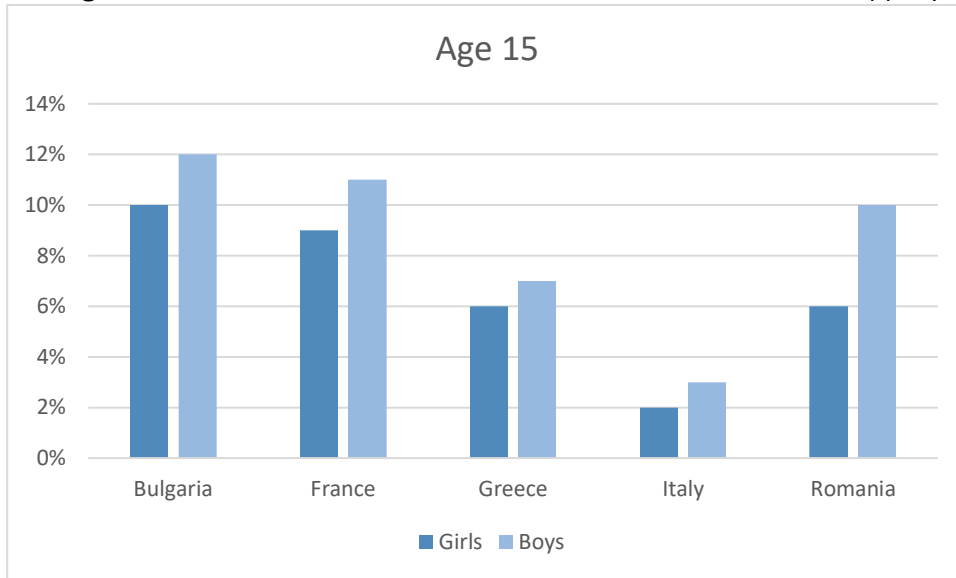


Diagramme 3. Pourcentage de filles et de garçons ayant déclarés avoir harcelé leurs pairs, à l'âge de 11 ans, dans les années 2013-2014, dans cinq pays européens.

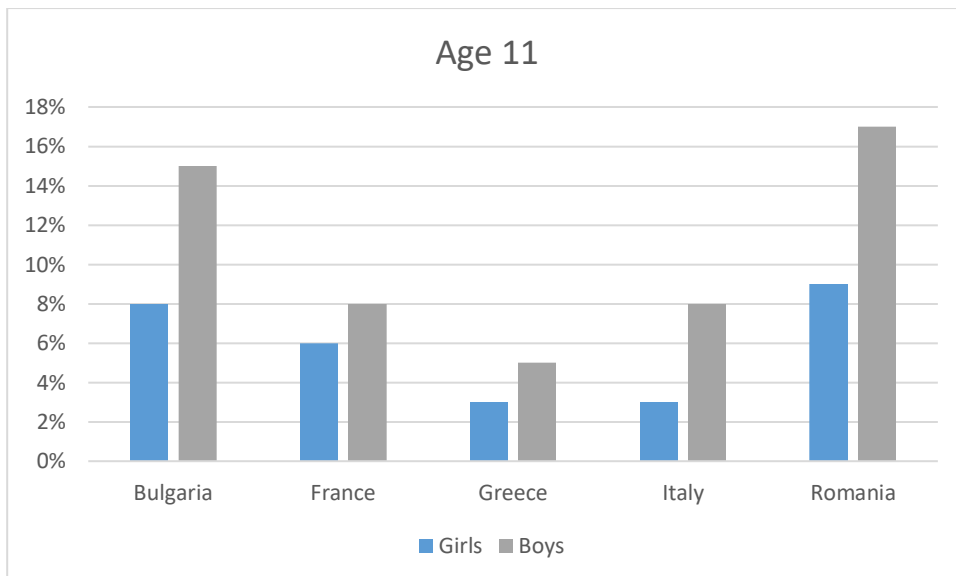
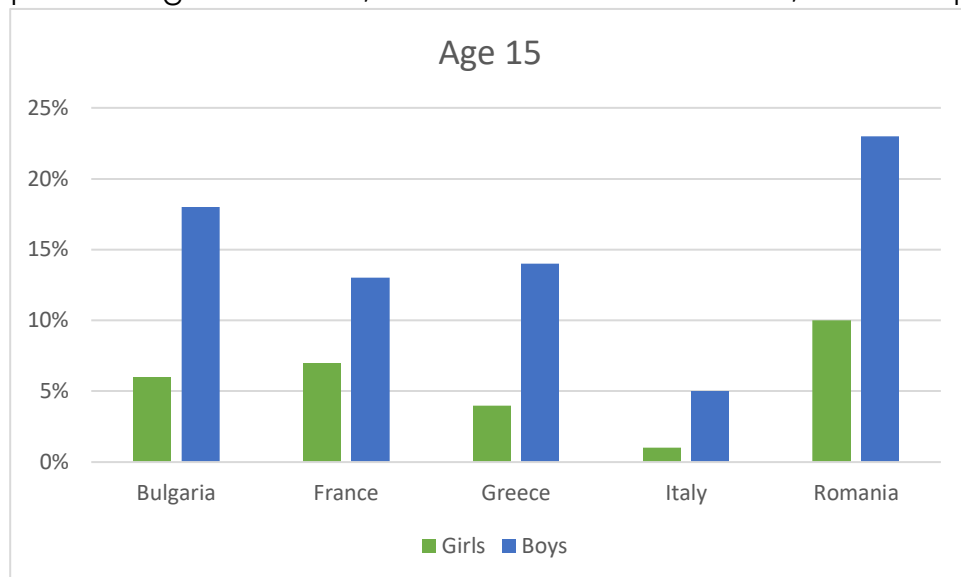


Diagramme 4. Pourcentage de filles et de garçons ayant déclarés avoir harcelé leurs pairs à l'âge de 15 ans, dans les années 2013-2014, dans cinq pays européens,



Le harcèlement n'est pas un jeu

Il est important de distinguer le harcèlement des arguments, discussions, disputes et blagues.

Le harcèlement n'est pas un jeu un peu rude. Lorsque deux enfants ou plus, ayant la même force physique, se disputent ou se battent, on ne parle pas de harcèlement. Il est important de noter que dans ce type de situation tous les enfants impliqués jouent et s'amuse et personne n'est blessé ou bouleversé.

Le harcèlement, ce n'est pas avoir une discussion ni une dispute. Ce type de situation peut être tout à fait normal dans une relation sociale. Ces discussions et disputes n'ont pas pour but de faire du mal ou de causer du désarroi à un pair.

Le harcèlement n'est pas une blague. Il est tout à fait normal que les enfants fassent des blagues rigolotes entre eux. S'ils s'amuse tous et que personne n'est blessé ni bouleversé, il ne s'agit pas de harcèlement.

Tableau 1. Différences entre le harcèlement et d'autres comportements

	Harcèlement	Jeux rudes, Arguments, Blagues
Caractéristiques	<p>Intentionnalité : le harcèlement a pour but de blesser les autres.</p> <p>Déséquilibre du pouvoir : Le harceleur est plus fort que la victime, tant sur le plan physique que psychologique.</p> <p>Répétitivité : le harcèlement a lieu de façon répétée et dans la durée</p>	<p>Les enfants s'amuse et personne n'est bouleversé.</p> <p>Les enfants ont la même force.</p> <p>Des jeux rudes, des disputes et des blagues ne sont pas systématiques.</p>

Rôles dans le harcèlement

En plus du harceleur et de la victime, quelques autres pairs sont généralement présents lors de situations de harcèlement.

Supporters. Certains enfants vont ou bien aider le harceleur, ou bien approuver le harcèlement d'une autre façon. Ils vont, par exemple, également frapper ou exclure la victime, ou ils vont encourager le harcèlement et en rire. Rien que le fait de pousser des cris d'encouragement, ou d'en rire, peut stimuler le harcèlement, puisque le harceleur se rend compte que ses pairs apprécie le harcèlement.

Spectateurs. Certains autres enfants sont témoins de situations de harcèlement sans prendre parti, en fait ils prétendent qu'il ne s'est rien passé ou ils se dérobent lorsque du harcèlement a lieu.

Défendeurs. Certains enfants défendent la victime du harcèlement en confrontant le harceleur et en lui disant de s'arrêter ou en réconfortant la victime.

Défendre la victime peut s'avérer être un comportement à risque, surtout dans des environnements sociaux fermés, tel les établissements d'accueil, où les défenseurs sont particulièrement exposés à la revanche du harceleur.

Un sous-groupe d'enfants est en même temps acteur et victime de harcèlement. Ce sous-groupe est appelé **victimes-harceleurs**. Non seulement ils réagissent au harcèlement mais ils provoquent également du comportement de harcèlement. Des victimes-harceleurs peuvent, de façon non-intentionnelle, inciter leurs pairs à les harceler, en réagissant de façon très émotionnelle à des taquineries, des menaces ou de l'agression physique et peuvent avoir du mal à contrôler leurs sentiments de colère et de frustration, ce qui les pousse ensuite à faire des représailles à leur tour.

Photo 1. Harcèlement : Le groupe de pairs



Le harcèlement peut prendre différentes formes :

Le harcèlement physique. Cette forme de harcèlement comprend des attaques physiques comme battre, pousser, frapper, donner des coups de pied ainsi que la destruction ou le vol des possessions de l'autre.

Le harcèlement verbal. Des insultes, des menaces, des offenses verbales, des injures et des taquineries hostiles sont également du harcèlement.

Harcèlement indirect. Le harcèlement inclut également des comportements comme dire des méchancetés derrière le dos de quelqu'un, diffuser des commérages malveillants, ignorer la personne, isoler et exclure un pair du groupe. Ces formes de harcèlement visent à isoler la victime et à ruiner sa réputation ainsi que ses liens sociaux.

Cyber harcèlement. Un enfant pourrait également être harcelé par voie électronique. Cette forme de harcèlement s'appelle le cyber harcèlement. Dans ce cas, des appareils électroniques (comme smartphone, tablette, ordinateur portable)

et des outils de communication, comme les médias sociaux (par ex. les réseaux sociaux comme Facebook et les services de messagerie instantanée comme WhatsApp) sont utilisés pour blesser la victime ciblée. Par exemple, des informations désagréables et fausses concernant la victime pourraient être mises en ligne et un faux profil de la victime pourrait être créé sur les médias sociaux. D'autres exemples du cyber harcèlement sont la diffusion sur les médias sociaux de photos et vidéos embarrassantes représentant la victime.

Harcèlement sexuel. Cela implique des menaces, commentaires, suggestions ou avances sexuelles non désirées et englobe également des gestes et actions faits avec l'intention d'offenser, intimider ou faire du mal à une personne. Ceci peut se concentrer sur différents éléments comme l'apparence d'une personne, des parties du corps, l'orientation sexuelle ou l'activité sexuelle. Le harcèlement sexuel peut aussi se faire par voie électronique, inclus l'envoi de messages, images ou vidéos inappropriés.

Le harcèlement racial. Des enfants peuvent être harcelés tant verbalement que physiquement, de façon indirecte et par voie électronique à cause de leur appartenance ethnique, couleur, croyances ou religion.

Le harcèlement en établissements d'accueil

Le harcèlement en établissement d'accueil a été défini comme un phénomène possédant des caractéristiques particulières, légèrement différentes du harcèlement à l'école. Différents facteurs en sont la cause. Il y a, par exemple, les caractéristiques du contexte social (comme la structure et la taille de l'établissement d'accueil, le manque de placement, d'objectifs et d'activités clairs, des enfants de différents âges vivant ensemble) qui font du harcèlement en établissement d'accueil un phénomène distinct. Les établissements d'accueil rendent la création d'une **culture et d'hierarchies entre pairs** plus faciles, ce qui augmente la probabilité de harcèlement (Sekol, 2016). Cela rend, à son tour, les victimes plus vulnérables à l'agresseur (Sekol & Farrington, 2009).

Les caractéristiques de **l'environnement social fermé** rendent les enfants qui vivent dans des établissements d'accueil plus vulnérables au harcèlement. En effet, le risque d'un harcèlement potentiel est présent à tout moment de la journée et de la nuit. Ces enfants ont peur de devenir victime.

En plus, ceux qui harcèlent n'ont pas forcément l'intention de faire du mal ; il se peut qu'ils soient plus intéressés par le gain de statut et de pouvoir sur le groupe de pairs, ainsi que par l'obtention de biens matériels (Sekol & Farrington, 2009). Finalement, vu les caractéristiques de l'environnement social fermé, les harceleurs ont plus facilement accès à des informations personnelles sur leurs victimes, et peuvent ainsi plus facilement les intimider et contrôler (Sekol, 2016).

Le harcèlement semble être considéré comme faisant partie de la vie normale à l'intérieur de l'institution et la plupart des enfants croient que les professionnels ne sont pas au courant des épisodes de harcèlement. De plus, les enfants considèrent la victime comme responsable du harcèlement (par ex. les victimes méritent d'être harcelées à cause de leur comportement provocant ou de leur incapacité à s'adapter aux règles).

Le harcèlement et la victimisation semblent largement se chevaucher dans le milieu des établissements d'accueil. En effet, certaines études dans la littérature démontrent que jusqu'à 50 % des enfants en établissement d'accueil commettent du harcèlement tout en étant également des victimes eux-mêmes. Le sous-groupe des **victimes-harceleurs** semble être le plus répandu dans les établissements d'accueil (Sekol & Farrington, 2010). En effet, le large chevauchement qui semble exister entre le harcèlement et la victimisation en établissement d'accueil pourrait pointer une particularité du harcèlement dans un environnement social fermé (Sekol & Farrington, 2010). Plus clairement, ce chevauchement viendrait peut-être des caractéristiques du contexte social, plutôt que de caractéristiques individuelles des enfants.

Le harcèlement se produit surtout lorsque la supervision des professionnels est pauvre et lorsque des enfants plus âgés ne sont pas séparés des plus jeunes. Fait inquiétant, des professionnels permettent parfois, voire encouragent, le harcèlement entre enfants.

Une normalisation de la violence semble justifier le harcèlement en établissements d'accueil. Les formes de harcèlement décrites comme les plus répandues en institution sont : harcèlement verbal, invasion de l'intimité, endommagement des possessions, menace de blessures physiques et un mécanisme de contrôle coercitif (Barter, Renold, Barridge & Cawson 2004).

Des différences liées à l'âge et au sexe ont également été constatées par rapport aux types de harcèlement perpétrés. Des enfants plus jeunes semblent courir plus de risque d'être abusés (Khouri-Kassabri & Attar-Schwartz, 2014).

Il s'est avéré que les garçons subissent des formes de harcèlement physique tandis que les filles sont plus souvent victime d'un harcèlement au niveau relationnel (Khouri-Kassabri & Attar-Schwartz, 2014; Monks et al., 2009). Les filles sont plus impliquées, que ce soit en tant que victime ou en tant qu'auteur, dans de formes indirectes de harcèlement et, en général, elles ont tendance à plus facilement avouer leur implication dans du harcèlement que les garçons (Sekol & Farrington, 2009).

Les hiérarchies dans les groupes de pairs constituent un mécanisme central dans la dynamique du harcèlement au cœur des établissements d'accueil (Parkin & Grinn, 1997). En particulier, une minorité de jeunes, surtout des jeunes mâles, semblent exercer du pouvoir sur leurs pairs à travers une force physique réelle ou perçue et des tendances à la manipulation.

La culture des pairs en institution est caractérisée par : a) un relationnel pauvre avec les professionnels ; b) une puissante culture anti-dénonciation (c.-à-d., les professionnels ne doivent pas être avertis lorsque du harcèlement a lieu ; les résidents acceptent de prétendre ne rien savoir sur les épisodes de harcèlement) (Sekol, 2013). La culture de pairs anti-dénonciation pourrait refléter l'importance des limites parmi des résidents de la communauté. Cependant, elle reflète également la peur d'une revanche de la part des harceleurs (Sekol, 2013).

Prédominance du harcèlement en établissements d'accueil. En accord avec certains résultats de recherche, le harcèlement et la maltraitance de pairs semble être un problème majeur dans les établissements d'accueil ; certaines études démontrent que la moitié des enfants vivant dans des établissements d'accueil déclarent harceler ou être harcelés eux-mêmes (Farmer & Pollock, 1998; Sekol, 2016). D'autres études démontrent des taux de harcèlement en institution encore plus importants, avec trois quarts des résidents étant confrontés au harcèlement que ce soit en tant que harceleur ou en tant que victime, et ce au moins deux à trois fois par mois (Sekol & Farrington, 2009). Cependant, pendant longtemps ce phénomène n'a pas été décelé.

Tableau 1. Caractéristiques du harcèlement en établissements d'accueil

CARACTERISTIQUES	DIFFERENCE D'AGE ET DE SEXE	DYNAMIQUE DU GROUPE	MOMENT ET LIEU DU HARCELEMENT	PREDOMINANCE
	Les enfants plus jeunes courent plus de risque de devenir victime. Les garçons sont impliqués dans des formes physiques de harcèlement, tandis que les filles sont impliquées dans des formes de harcèlement relationnel.	Une minorité d'enfants exerce du pouvoir sur leurs pairs à travers une force physique réelle ou perçue et des tendances à la manipulation.	Le harcèlement a surtout lieu le soir ou la nuit. Les lieux mentionnés sont les chambres à coucher, le séjour, la cour et les couloirs.	Il n'existent pas de statistiques officielles, cependant des études ont démontré que jusqu'à la moitié des enfants vivant en institution deviennent victimes de leurs pairs. Le harcèlement et la victimisation se chevauchent souvent.

La mise en œuvre du programme BIC dans les établissements d'accueil

Afin de pouvoir s'attaquer au phénomène et de faire ressortir son effet négatif sur le bien-être psychosocial des enfants et des adolescents, les établissements d'accueil sont avisés des programmes d'intervention anti-harcèlement. Ces programmes devraient avoir comme objectif de faire croître la sensibilisation au harcèlement, autant auprès des enfants qu'auprès des professionnels. Les enfants devraient considérer le harcèlement comme un mauvais comportement, qui est dangereux pour toute la communauté.

Les professionnels doivent être correctement formés afin de pouvoir mettre en place le programme. Ils devraient également être formés à l'identification des comportements problématiques.

En parallèle, avec les actions ciblant à prévenir et à faire ressortir les épisodes de harcèlement parmi les enfants, des protocoles standardisés (c.-à-d. un système de plaintes) visant à gérer les cas isolés de harcèlement devraient être développés. A ce jour, le programme BIC ne contient pas de système de plaintes, mais celui-ci sera développé, en collaboration avec les formateurs, pendant la phase de formation. Chaque pays impliqué dans le projet créera son propre système de plaintes, afin d'en développer un qui aidera de façon efficace selon le contexte.

Section 2

Caractéristiques du programme anti-harcèlement BIC

Les principales caractéristiques du programme BIC

Le programme d'intervention anti-harcèlement, « Harcèlement en Etablissement d'accueil » (BIC), vise à faire ressortir et à prévenir le harcèlement entre enfants et adolescents vivant dans des établissements d'accueil. Le programme BIC s'est inspiré des pratiques les plus efficaces utilisées pour faire ressortir le harcèlement à l'école, comme avec **KiVa** en Finlande et **NoTrap!** en Italie (Kärnä et al., 2011; Palladino, Nocentini & Menesini, 2015). Nous avons pensé que certains des éléments essentiels de ces pratiques efficaces, comme travailler avec une approche systémique, impliquer les enseignants ainsi que les pairs, promouvoir un comportement positif parmi ce que l'on appelle la « majorité silencieuse » (c.-à-d. les enfants qui sont témoins passifs de harcèlement) pourraient également être pertinents pour changer la situation de harcèlement dans les établissements d'accueil.

KiVa et **NoTrap!** sont des programmes anti-harcèlement fondés sur de l'expérience et qui ont également une forte base théorique. Les deux programmes ont adopté une approche impliquant l'école entière, ce qui signifie qu'ils impliquent tous les enfants et adolescents dans le programme, plutôt que seulement le harceleur et la victime. Le but est de changer le climat dans l'école et d'encourager les enfants à considérer le harcèlement comme un comportement inacceptable. De ce fait, dans le cas de harcèlement, tous les étudiants devraient sentir que c'est de leur responsabilité d'apporter de l'aide aux pairs persécutés. En général, **KiVa** et **NoTrap!** se basent sur l'idée que la façon dont réagissent les pairs témoins (c.-à-d. les enfants qui ne sont ni victime ni harceleur) au harcèlement est crucial pour la perpétuation ou la mise à terme du harcèlement.

KiVa (un acronyme pour les mots finnois *Kiusaamista Vastaan*, « contre le harcèlement », de plus l'adjectif finnois *kiva* signifie « gentil ») est basé sur l'éducation des enseignants et nécessite l'engagement de tout le personnel de l'école. De ce fait, les enseignants jouent un rôle crucial dans le programme, étant formés pour la prévention et l'intervention en cas de harcèlement. **KiVa** contient plus précisément une série de cours pour élèves, donnés par les enseignants. **KiVa** a été conçu pour faire partie des efforts durables de l'école contre le harcèlement plutôt que d'intervenir pendant un moment donné. A travers les cours pour les étudiants, les enseignants endossent le rôle principal : ils apportent des points de repères aux enfants pour qu'ils puissent faire ressortir le harcèlement, plutôt que d'en être les témoins passifs. Dans ce but les enseignants sont formés lors d'une formation de 2 jours en tête à tête et ils reçoivent le soutien d'experts pendant toute l'année scolaire. **KiVa** est composé de 3 unités (c.-à-d. manuels) : l'unité 1 contient des cours destinés aux enfants de 6 à 9 ans. L'unité 2 se compose de cours conçus pour les enfants âgés de 10 à 12 ans et l'Unité 3 comporte des cours créés pour les enfants ayant 13 ans ou plus. Les manuels contiennent des informations détaillées pour les enseignants, sur la façon de gérer les ateliers.

KiVa contient également des « actions spécifiques » (c.-à-d. des actions conseillées) ciblant la prise en charge des cas isolés de harcèlement. Les actions spécifiques sont menées par l'équipe KiVa, composée de trois enseignants ou autres membres du personnel de l'école et ce dans chaque école participante. La mission principale de l'équipe KiVa est de s'attaquer aux cas de harcèlement, ensemble avec les enseignants de la classe.

Le programme **NoTrap!** (acronyme pour "Not fall into the trap", ne pas tomber dans le piège) a pour but de faire ressortir le harcèlement entre adolescent de 14 à 18 ans. Le programme utilise la formation des pairs, à savoir l'éducation de jeunes gens par d'autres jeunes. Dans les modèles de formation de pairs, les pairs éducateurs (c.-à-d. des adolescents qui endossent un rôle de responsabilité, aidant leurs pairs) sont supposés influencer le comportement de leurs pairs par leur propre comportement positif. Les pairs éducateurs sont censés être des modèles positifs pour leurs pairs. La plupart du temps ils sont donc sélectionnés pour leurs capacités prosociales et empathiques. Sinon, ils peuvent également être nommés par leurs pairs. Les pairs éducateurs mènent une série d'activités avec leurs pairs durant les heures d'école. Ils sont formés à cet effet par des experts, pendant 8 heures de formation en tête-à-tête. Le but de NoTrap! est de changer le comportement des adolescents à travers des modèles positifs, fournis par leur pairs qui constituent une source d'influence pertinente, surtout pendant l'adolescence. Vous trouverez des informations détaillées concernant l'éducation par des pairs dans la section suivante.

Vu les spécificités de KiVa et NoTrap! nous avons pensé que l'adaptation du programme KiVa serait plus approprié aux enfants de 6 à 11 ans, tandis que l'adaptation de NoTrap! serait plus utile pour les adolescents de 14 à 18 ans.

Education par les pairs

Comme indiqué ci-dessous, le programme BIC pour adolescents (jeunes âgés de 12 à 18 ans) est basé sur le modèle d'éducation par des pairs, à savoir l'éducation de jeunes par leurs pairs. Les points forts de ce modèle sont multiples, surtout avec des adolescents. L'éducation par les pairs est basée sur l'hypothèse que durant l'adolescence le groupe de pairs devient une source remarquable d'influence, qui fournit de l'indépendance, de la reconnaissance et une identité. Il est en effet plus facile pour des adolescents de s'identifier à leurs pairs qu'aux adultes (c.-à-d. des professionnels). De plus, les pairs sont considérés comme une source plausible d'influence. Il en découle que les pairs éducateurs auraient la capacité d'influencer de façon positive le comportement de leurs pairs. L'éducation par les pairs valorise également les pairs éducateurs, augmentant leur efficacité et leur sens de responsabilité.

Des interventions menées par des pairs ont été utilisées avec succès dans différents domaines, allant d'interventions dans le domaine de la santé à la prévention du harcèlement. Dans le modèle BIC, les éducateurs pairs seront formés après la phase de lancement du programme. Pendant les ateliers les éducateurs pairs devraient également aider leurs pairs à réfléchir sur la signification des activités. Pour cela quelques questions ont été ajoutées à la fin de chaque activité.

Dans le programme BIC, **tous les adolescents de 12 à 18 ans seront formés en tant qu'éducateurs pairs**. Il y a plusieurs raisons pour former tous les adolescents, plutôt que ceux nommés par leurs pairs ou ceux indiqués par les professionnels.

Ci-dessous vous trouverez les raisons pour impliquer tous les adolescents dans le processus d'éducation par les pairs.

- 1) La dynamique du harcèlement à l'intérieur des établissements d'accueil est caractérisée par un niveau important de hiérarchies dans les groupes. Il nous a semblé que l'utilisation de nomination par des pairs pour sélectionner les pairs éducateurs serait inappropriée.
- 2) Sélectionner certains enfants plutôt que d'autres pourrait même aggraver le harcèlement. Par exemple, il se pourrait que les enfants n'ayant pas été choisis harcèlent leurs pairs éducateurs par jalousie ou rancœur.
- 3) Etant donné que le harcèlement est un phénomène largement répandu dans les établissements d'accueil, il est important d'augmenter les aptitudes générales ainsi que le sens individuel de responsabilité parmi tous les enfants. Ainsi, en permettant à tous les enfants de prendre, chacun à son tour, le rôle d'éducateur pair, ils seraient encouragés à devenir des agents actifs du changement dans leur groupe de pairs.

Objectifs du programme BIC

L'objectif général du programme BIC est de rendre les établissements d'accueil pour enfants un endroit sûr et chaleureux. Le programme anti-harcèlement BIC vise à sensibiliser les professionnels comme les enfants au harcèlement et à faire ressortir le phénomène. Le projet vise également à promouvoir des relations sociales positives parmi les enfants et adolescents et à améliorer leur qualité de vie dans l'établissement.

Tableau 1. Objectifs spécifiques de l'intervention anti-harcèlement BIC.

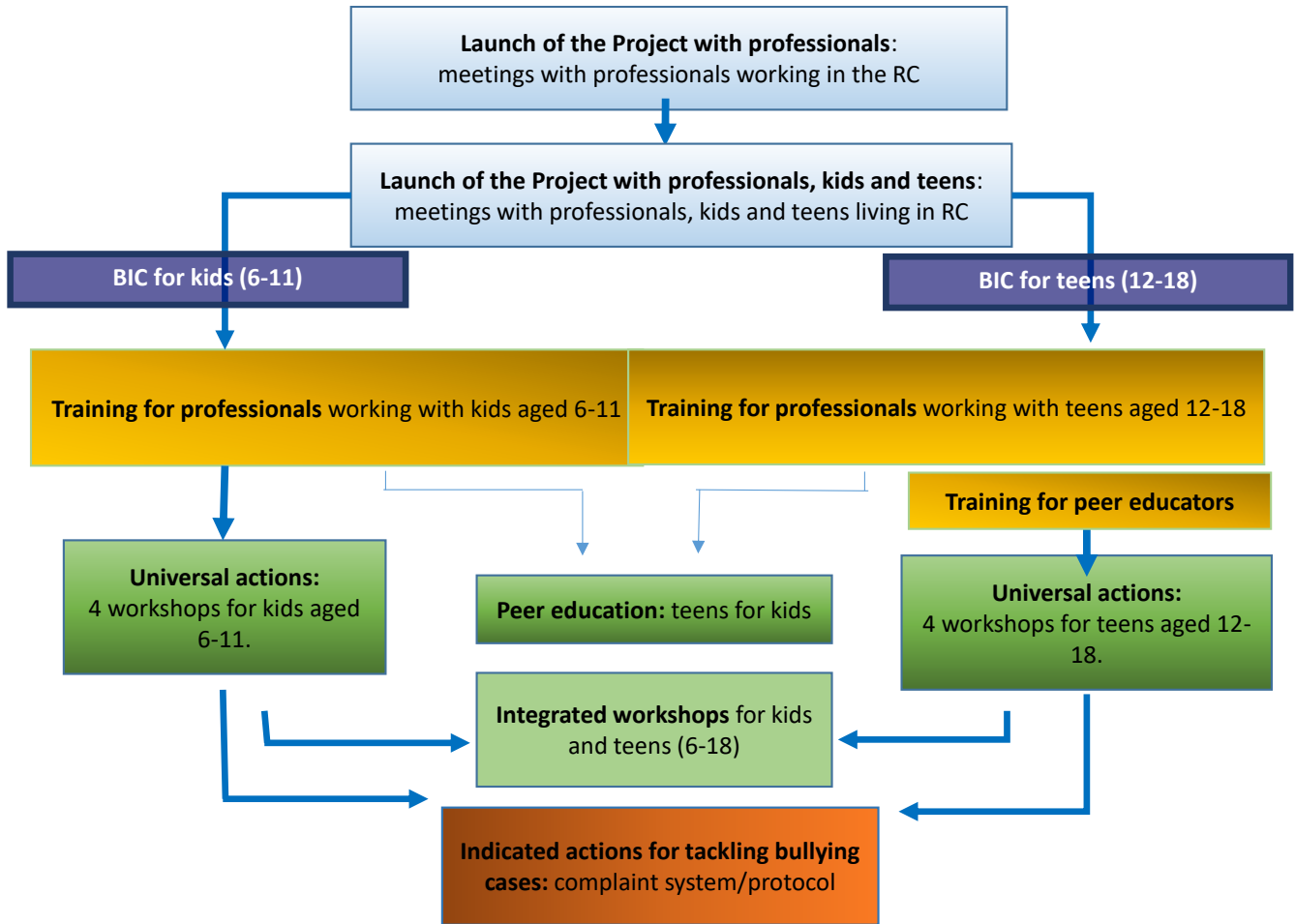
Les objectifs spécifiques du programme

- ✓ Accroître la connaissance et la compréhension du harcèlement parmi les professionnels et les enfants
- ✓ Augmenter l'efficacité des professionnels pour traiter eux-mêmes les situations de harcèlement
- ✓ Augmenter les compétences relationnelles (principalement sociales et émotionnelles) de tous les enfants et adolescents
- ✓ Améliorer les stratégies pour résoudre des problèmes ainsi que l'aptitude de tous les enfants à s'adapter et à surmonter des situations difficiles
- ✓ Encourager les témoins à aider la victime
- ✓ Réduire le harcèlement, y compris les formes électroniques, parmi les enfants et adolescents

Phases du programme BIC

L'idée n'est pas d'utiliser le programme BIC pendant une période définie. Bien au contraire, il devrait faire partie de la politique institutionnelle anti-harcèlement, et ce en continu et peut constituer un programme permanent mis en place dans le cadre du plan pédagogique de l'institution.

Figure 1. Phases du BIC



Traduction Figure 1:

<p>Lancement du projet avec des professionnels, enfants et adolescents : Réunions avec des professionnels qui travaillent en établissement d'accueil.</p>		
<p>Lancement du projet avec des professionnels, enfants et adolescents : Réunions avec des professionnels, des enfants et adolescents qui vivent dans des établissements d'accueil</p>		
BIC pour enfants (6 – 11)		BIC pour adolescents (12 – 18)
Formation pour professionnels travaillant avec des enfants de 6 à 11 ans		Formation pour professionnels travaillant avec des ados de 12 à 18 ans
		Formation pour des éducateurs pairs
Actions universelles : 4 ateliers pour des enfants âgés de 6 à 11 ans	Education par pairs : Les ados sont les mentors des enfants	Actions universelles : 4 ateliers pour des ados âgés de 12 à 18 ans

Ateliers intégrés pour enfants et ados (6 à 18 ans)
--

Actions spécifiques pour prendre en charge les situations de harcèlement : système de plaintes / protocols

L'intervention est structurée dans les **phases** suivantes :

1. LANCEMENT DU PROGRAMME

1a. Lancement du projet avec des professionnels : les formateurs organisent une réunion (2 heures) avec des professionnels, avec un double **objectif** : a) sensibiliser au harcèlement en général ainsi qu'au harcèlement en établissement d'accueil ; b) informer les professionnels des buts du projet. Ce lancement doit être mis en place par les formateurs avant le début de la formation des professionnels, afin de les motiver.

1b. Lancement du projet avec les professionnels, les enfants et adolescents : Les formateurs et professionnels organisent une réunion (2 heures) avec les enfants, les adolescents et le personnel de l'établissement d'accueil. Les **buts** sont : a) sensibiliser au harcèlement entre enfants et adolescents ; b) présenter le projet BIC. Ce lancement peut être organisé après la formation pour les professionnels, puisque les formateurs doivent présenter le projet avec eux aux enfants et adolescents.

2. FORMATION

Pour les professionnels qui travaillent avec des enfants et des adolescents, la formation, qui dure de 9 à 10 heures, se concentrera sur le manuel pour enfants et sur le manuel pour adolescents, ainsi que sur les activités contenues dans ces deux manuels.

2.a BIC POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS : Formation pour les professionnels : les formateurs organisent la formation pour les professionnels qui travaillent avec des enfants âgés de 6 à 11 ans et avec des adolescents âgés de 12 à 18 ans. La formation devrait prendre 9 à 10 heures. Les **buts** de la formation des professionnels sont : a) fournir des notions théoriques sur le harcèlement en général et le harcèlement en EA (3 heures) ; b) Expliquer le contenu de l'Action universelle pour enfants (Manuel pour enfants, c.-à-d. comment mener l'atelier) (3 heures) ; c) Expliquer le contenu de l'Action universelle pour

adolescents (Manuel pour adolescents, c.-à-d. comment mener l'atelier) (3 heures) d) Actions spécifiques (1 heure).

Des informations élémentaires concernant les actions spécifiques seront données aux professionnels pendant la formation. Cependant, des informations plus détaillées et plus pratiques concernant les actions spécifiques seront seulement fournies à l'équipe d'experts (c.-à-d. un psychologue et deux professionnels), qui seront responsable du système de plaintes. C'est la raison pour laquelle la formation sur le système de plaintes n'est pas incluse dans les heures de formation pour professionnels.

2.c BIC POUR ADOLESCENTS: Formation pour les pairs éducateurs : tous les adolescents seront formés pour être des pairs éducateurs. Les **buts** de la formation des pairs éducateurs sont : a) fournir de l'information sur le harcèlement et ses caractéristiques ; b) leur donner des informations pratiques concernant leur rôle en tant que pairs éducateurs ; c) accroître leurs compétences en communication, augmenter leur empathie ainsi que leurs compétences relationnelles (par ex. leur capacité d'écoute, leur ouverture, leur capacité à résoudre des problèmes). Tous les adolescents participeront à la première formation conjointe qui sera concentrée sur les notions théoriques concernant le harcèlement et le programme BIC et sur l'amélioration de compétences relationnelles et de communication (4-5 heures). Dans une seconde phase les adolescents seront formés pour diriger les ateliers – ensemble avec les professionnels – et devenir des acteurs du changement dans le groupe de pairs. De ce fait la deuxième phase de la formation s'adresse à quatre groupes d'adolescents, qui seront formés séparément pour l'un des ateliers (3 heures). Des professionnels, travaillant avec des adolescents, participeront à cette phase de la formation, afin d'apprendre comment superviser les ateliers pour adolescents.

3. ACTIONS UNIVERSELLES : MISE EN OEUVRE

3.a BIC POUR ENFANTS : 4 ateliers (2 heures chacun), dirigés par des professionnels, avec des enfants de 6 à 11 ans. Les **buts** des ateliers sont : a) Permettre aux enfants de comprendre les caractéristiques du harcèlement et augmenter leur capacité à réagir aux épisodes de harcèlement ; b) augmenter leur capacité à réguler leurs émotions ; c) augmenter leur capacité à résoudre des situations conflictuelles en utilisant des stratégies positives (c.-à-d. des stratégies alternatives à la contre-agression et à la revanche) ; d) augmenter le comportement prosocial et le sens de la communauté parmi les enfants.

3.b BIC POUR ADOLESCENTS : 4 ateliers (2 heures chacun) dirigés par des pairs éducateurs avec des adolescents âgés de 12 à 18 ans, surveillés par des professionnels. Les **buts** sont les mêmes que ceux mentionnés ci-dessus. En plus, les ateliers pour adolescents visent à encourager ces derniers à agir comme des exemples positifs pour leurs pairs, en prenant le rôle de pairs-éducateurs.

3.c ATELIERS INTEGRES : 2 ateliers (2 heures chacun) où tous les adolescents et enfants seront impliqués, surveillés par les professionnels. Les ateliers intégrés ont pour **but** la création de vidéos, dessins, ou autre matériel concernant le harcèlement. Ces ateliers visent à améliorer la coopération entre les enfants et les adolescents.

3.d SYSTEME DU PAIR-MENTOR : un système structuré et contrôlé où les enfants plus âgés seront les mentors des plus jeunes (par ex. pour les guider, les conseiller, leur donner du soutien et de l'aide, des suggestions, des informations). Le **but** de l'action intégrée est d'augmenter la coopération et le comportement prosocial entre les enfants et les adolescents.

4. ACTIONS INDIQUEES/SYSTEME DE PLAINTES : MISE EN OEUVRE

Après les formations et en parallèle avec les actions universelles, les actions spécifiques seront effectuées et le système de plaintes sera activé. Le **but** des actions spécifiques est de s'attaquer à des cas spécifiques de harcèlement portés à l'attention des professionnels, donner du soutien à la victime et mettre un terme à l'épisode de harcèlement.

Actions Universelles : Ateliers

Le **but global** des Actions Universelles est de décourager le harcèlement tout en encourageant les enfants à se sentir responsables lorsqu'un incident de harcèlement se produit, pour qu'ils aident leur pair devenu victime. Tous les enfants devraient se rendre compte que harceler est mal et qu'il s'agit là d'un comportement inacceptable.

Les **Actions Universelles** comportent des **ateliers**. Ces **ateliers** utilisent des histoires, des activités de jeux de rôle, des jeux et de courtes vidéos concernant le harcèlement. Etant donné que le harcèlement est un phénomène très répandu parmi les enfants en établissement d'accueil, nous avons décidé de démarrer les deux manuels (Unité 22

1 et 2) à partir de l'atelier harcèlement. En plus de sujets spécifiques traitant du harcèlement, de ses dynamiques et conséquences, ces ateliers parlent également de sujets plus généraux, comme les émotions, comment trouver des solutions aux problèmes, les stratégies pour gérer des situations difficiles, le respect, l'amitié et un comportement prosocial. Le matériel et les activités du programme BIC ont été différenciés pour les enfants plus jeunes et les plus âgés.

Manuel de professionnels : Unité 1. Contient des ateliers dirigés par des professionnels qui travaillent avec des enfants de 6 à 11 ans.

Manuel pour ados et professionnels : Unité 2. Contient des ateliers dirigés par des ados (pairs éducateurs) et des professionnels. Ils s'adressent autant aux ados (12 à 18 ans) qu'aux professionnels. Dans chaque atelier, les ados et professionnels trouveront des explications détaillées sur la façon dont les activités doivent être organisées. Tous les ados seront formés pour devenir des pairs éducateurs. En fait, quatre groupes d'ados seront formés ; chaque groupe recevra la formation adéquate pour diriger un des quatre ateliers.

Tableau 2. But et caractéristiques des Actions Universelles.

But	Gestion	Activités des ateliers	Nombre d'ateliers	Nombre d'enfants et ados participant à chaque atelier	Durée total des ateliers
Sensibiliser les enfants et ados au harcèlement et les encourager à agir contre le harcèlement.	Les ateliers pour les enfants sont dirigés par les professionnels, tandis que les ateliers pour les ados sont dirigés par les ados ensemble avec les professionnels. (modèle d'éducation par les pairs)	Histoires, jeux, vidéos, jeux de rôle.	Quatre ateliers pour enfants (6-11) et quatre ateliers pour ados (12-18)	Pas plus de 20 à 25	8 heures

Certaines activités sont à effectuer en groupe, tandis que d'autres peuvent être faites seules ou par deux enfants/ados ensemble. Il est important que des enfants/ados qui ne sont pas amis ou qui n'ont pas l'habitude de passer du temps ensemble soient mis ensemble dans les groupes. Vous pouvez donc former les groupes de façon aléatoire, (par exemple basé sur la peinture des chaussures ou la couleur des vêtements).

Dans chaque atelier, tous les enfants devraient avoir la Boîte à Outils BIC à portée de mains.

Les ateliers sont sensés durer deux heures. Cependant, s'il n'y a pas assez de temps pour effectuer toutes les activités dans chaque atelier, les professionnels peuvent décider d'en faire juste une partie. Dans ce cas, ils peuvent choisir ceux qui sont sensés fonctionner mieux (être plus intéressants et ludiques) pour ce groupe d'ados en particulier. Les ateliers peuvent même être divisés en deux ou en plusieurs sessions.

Contenu de chaque atelier

Les manuels sont des outils très pratiques à avoir à portée de main durant les ateliers. Les manuels (tant l'Unité 1 que l'Unité 2) comprennent quatre ateliers. Certaines activités dans les ateliers pour enfants ont été différenciées selon l'âge des enfants. Certaines activités en particulier s'adressent à des **enfants de 6 à 8 ans**, tandis que d'autres sont adaptées à des **enfants de 9 à 11 ans**. Vous trouverez les informations détaillées sur le contenu des ateliers aux endroits suivants :

Atelier 1. Harcèlement : Cet atelier vise à fournir de l'information concernant le harcèlement et ses caractéristiques. Les enfants devraient y apprendre la différence entre le harcèlement et les blagues, ainsi que les rôles impliqués dans le harcèlement.

Atelier 2. Emotions et régulation émotionnelle : Le deuxième atelier a pour objectif d'augmenter la capacité des enfants à reconnaître des émotions et à les exprimer correctement. Les enfants devraient apprendre ce que sont les émotions et qu'elles sont causées par des facteurs internes ou des situations externes. Un autre objectif de cet atelier est d'apprendre à gérer les émotions.

Atelier 3. Des stratégies pour résoudre des problèmes et pour surmonter des situations difficiles : L'atelier sur la résolution des problèmes vise à enseigner que des événements sociaux stressants, comme une situation conflictuelle, peuvent être résolus lorsqu'on réfléchit activement à une solution. Les enfants devraient également apprendre qu'un même problème peut avoir différentes solutions. L'atelier contient des activités pour résoudre des problèmes en général, tout comme des tactiques pour résoudre des problèmes liés au harcèlement (c.-à-d. quelles stratégies sont utiles lorsqu'on est confronté au harcèlement). Les enfants devraient également apprendre à réfléchir aux avantages et conséquences de chaque solution.

Atelier 4. Respect, amitié et comportement pro-social : Ces ateliers visent à apprendre aux enfants ce qu'est le respect. De plus, cet atelier est supposé accroître l'amitié et les comportements pro-sociaux à travers une série d'activités de groupe. Par exemple, lors de cet atelier, il est suggéré de créer un comité de bienvenue pour accueillir les nouveaux-venus.

Les ateliers intégrés : pendant les ateliers intégrés, les ados seront les mentors d'enfants durant la création de courtes vidéos, posters ou dessins, concernant le harcèlement. Le but de ces ateliers intégrés est d'augmenter la coopération entre les enfants plus âgés et les plus jeunes.

Le tableau 2 donne un résumé des buts spécifiques de chaque atelier.

Tableau 2. Buts et contenu des ateliers

ATELIER	Thèmes	But principal	Buts spécifiques
ATELIER 1	Harcèlement	Sensibiliser au harcèlement entre enfants	1) Comprendre les caractéristiques du harcèlement 2) Comprendre les types de harcèlement 3) Comprendre les rôles dans le harcèlement
ATELIER 2	Emotions et régulation émotionnelle	Aider les enfants à comprendre ce que sont les émotions et comment les réguler de façon appropriée.	1) Reconnaître les émotions 2) Exprimer les émotions 3) Apprendre des stratégies pour réguler les émotions
ATELIER 3	Stratégies pour résoudre des problèmes et faire face à des situations difficiles	Apprendre la technique pour résoudre des problèmes et aider les enfants à réfléchir à différentes façons de résoudre des situations conflictuelles.	1) Apprendre la technique pour résoudre les problèmes 2) Réfléchir à des stratégies alternatives pour résoudre les conflits et le harcèlement. 3) Utiliser la technique pour résoudre des problèmes
ATELIER 4	Respect, amitié et comportement pro-social	Promouvoir le respect et l'amitié et encourager les enfants à s'entraider.	1) Comprendre la signification du respect 2) Comprendre la différence entre amis et connaissances 3) Comprendre le comportement pro-social et être coopératif
ATELIER INTEGRES	Activités pratiquées	Utiliser des pairs-mentors pour augmenter la coopération entre enfants et ados.	Des activités partagées, comme la création de courtes vidéos concernant le harcèlement : des ados seront les mentors des enfants plus jeunes pendant ces activités.

Actions spécifiques ou Protocole du Système de Plaintes

Le BIC contient aussi des **Actions spécifiques** à savoir des actions particulières nécessaires pour prendre en charge les situations isolées de harcèlement qui sont portés à l'attention des professionnels. Les actions indiquées s'adressent à des enfants et adolescents qui étaient déjà impliqués dans le phénomène, que ce soit en tant que harceleur ou victime, ou encore qui courent le risque d'être impliqués.

Dans ce cas, le but est : 1) de gérer les cas graves de harcèlement, de soutenir la victime et d'arrêter les épisodes de harcèlement ; 2) d'indiquer (détecter et rapporter) une situation de harcèlement à haut risque et d'activer une procédure pour prévenir de nouveaux épisodes. Etant donné les spécificités des structures dans les différents pays, nous co-définirons cette procédure plus en détail lors de la seconde réunion transnationale.

Recommandations pour professionnels

Les actions indiquées sont supposées aider les enfants qui sont directement impliqués dans des épisodes de harcèlement.

Les victimes ont besoin d'être soutenues dans leur situation et leur souffrance. Les harceleurs doivent comprendre que harceler est nocif pour leurs pairs et qu'ils devraient changer leur comportement (par ex. arrêter de harceler leurs pairs).

Bien que les actions indiquées n'aient pas encore été définies, nous fournissons quelques directives générales :

- 1) Augmenter le contrôle ;
- 2) Identifier les enfants à risque de harcèlement ou de victimisation. Il est nécessaire de structurer un système de plainte et d'intervention, auquel tant les enfants que les professionnels peuvent accéder de façon anonyme, pour signaler l'épisode de harcèlement (c.-à-d. formulaire de signalisation rapide)
- 3) Approfondir l'évaluation de la situation après l'avertissement. Cette évaluation doit être effectuée avec l'aide d'experts (c.-à-d. des psychologues) et de professionnels. Son but est d'évaluer le degré de gravité de la situation et de planifier une intervention efficace.

Il est nécessaire de créer une équipe de travail constituée de professionnels internes et externes (comme un psychologue). Un protocole d'évaluation et d'intervention devrait également être créé.

- 4) Effectuer l'intervention, c.-à-d. arrêter l'épisode de harcèlement et aider la victime.

Les directives et le protocole d'évaluation et d'intervention, (comprenant un formulaire de signalisation rapide à remplir lorsque du harcèlement a lieu), se trouvent dans les annexes de ce manuel.

Tableau 3. Résumé des Actions Universelles et actions Indiquées

	Buts	Caractéristiques	Cible
<i>Actions Universelles</i>	Décourager le harcèlement et encourager les attitudes anti-harcèlement	Des ateliers contenant différentes activités	Tous les enfants et ados
<i>Actions indiquées</i>	1) Augmenter le contrôle; 2) Identifier les enfants risquant d'être harcelés et victimisés ; 3) Un système anonyme pour rapporter les cas de harcèlement ; 4) Evaluer chaque cas individuel de harcèlement et planifier un protocole spécifique d'intervention	Une équipe de travail qui définit le protocole d'intervention	Des enfants impliqués dans des situations de harcèlement
<i>Notes</i>		Les actions indiquées seront définies en détail, ensemble avec les formateurs	Des ateliers différents pour enfants et ados

Section 3

Formations pour professionnels et pairs-éducateurs

Formation pour professionnels

La première étape, avant la mise en œuvre du projet BIC, est la formation des professionnels. Le **but principal** de cette formation est de fournir aux professionnels des indications pratiques pour la mise en œuvre du projet BIC. Au cours de cette formation les professionnels recevront des informations générales concernant le harcèlement tout comme des indications spécifiques sur la façon d'appliquer le programme BIC de manière efficace.

Nous recommandons d'essayer quelques activités incluses dans le manuel pendant la formation. Ceci donnera aux formateurs une indication pratique sur la gestion des ateliers.

Le temps minimum conseillé pour la formation précédant la mise en œuvre du projet est de 9 à 10 heures pour les professionnels travaillant avec des enfants de 6 à 11 ans ou avec des ados de 12 à 18 ans. Plus précisément, tous les professionnels (c.-à-d. ceux travaillant avec des enfants tout comme ceux travaillant avec des ados) suivront une formation conjointe structurée comme suit : 3 heures de formation basique concernant le harcèlement et le programme BIC ; 3 heures de formation concernant les activités incluses dans le Manuel pour enfants et 3 heures de formation concernant les activités incluses dans le Manuel pour adolescents. De plus, il faudrait que les professionnels travaillant avec des adolescents participent également à la formation pour les pairs éducateurs.

Ci-dessous vous trouverez un tableau avec les missions des formateurs.

Tableau 1. Missions des formateurs.

Mission	Buts		Durée minimum
Formation pour professionnels travaillant avec des enfants de 6 à 11 ans et avec des ados de 12 à 18 ans.	Fournir des informations sur le harcèlement et le programme BIC. Expliquer comment gérer les ateliers et comment appliquer les actions indiquées.	Tous les professionnels	9 heures
Formation pour pairs éducateurs et	Fournir des informations concernant le harcèlement et le	Les ados et les professionnels supervisant les	1 journée entière

professionnels travaillant avec des ados de 12 à 18 ans	programme BIC. Accroître les aptitudes sociales et émotionnelles des ados. Expliquer comment organiser les ateliers.	ateliers pour ados.	
Supervision des professionnels et pairs-éducateurs	Aider les professionnels comme les ados à résoudre les possibles problèmes soulevés durant les ateliers. S'assurer que les professionnels et les pairs-éducateurs gèrent les ateliers de façon adéquate et qu'un système de plaintes a été mis en place.	Professionnels et pairs-éducateurs	Mensuel (une supervision par mois)

Buts et contenu de la formation préliminaire pour professionnels

La formation pour professionnels travaillant avec des enfants de 6 à 12 ans a les objectifs suivants :

- 1) **Le harcèlement** : Fournir des informations sur les caractéristiques et les dynamiques du harcèlement.
- 2) **Le programme BIC** : Les particularités du programme BIC devraient être expliquées en détail et avec des mots simples.
- 3) **Les ateliers « Actions universelles »** : expliquer que le programme BIC sera effectué à travers quatre ateliers. Présenter le « Manuel pour professionnels » et la « Boîte à outils pédagogique pour les enfants ».
- 4) **Exemples pratiques d'activités** : il peut s'avérer utile de pratiquer quelques activités.

La formation pour professionnels travaillant avec des adolescents de 12 à 18 ans a les objectifs suivants :

- 1) **Le harcèlement** : Fournir des informations sur les caractéristiques et les dynamiques du harcèlement.
- 2) **Le programme BIC** : Les particularités du programme BIC devraient être expliquées en détail et avec des mots simples.

- 3) **Caractéristiques de l'éducation par les pairs**: fournir des informations concernant les particularités et les objectifs du modèle d'éducation par les pairs.
- 4) **Le rôle des professionnels**: expliquer le rôle des professionnels pendant les ateliers (c.-à-d. ils devraient superviser les ateliers, sans donner les réponses aux problèmes ; les ados devraient être encouragés à réfléchir eux-mêmes à chaque sujet ; les professionnels n'intervenant et ne fournissant de l'aide que lorsque c'est nécessaire).

Table 2. Buts et durée des formations de professionnels.

PROFESSIONNELS	BUTS	DUREE
Professionnels travaillant avec des enfants de 6 à 11 ans et avec des ados de 12 à 18 ans.	Des notions théoriques concernant le harcèlement et le programme BIC.	3 heures
	Des notions pratiques sur la gestion des ateliers pour enfants.	3 heures
	Des notions pratiques sur la supervision des ateliers pour ados.	3 heures

Le contenu de la formation préliminaire se trouve dans le tableau 3 (page suivante).

Tableau 3. Contenu de la formation préliminaire pour les professionnels travaillant avec des enfants de 6 à 11 ans et des adolescents de 12 à 18 ans.

Formation pour professionnels

- + Harcèlement : caractéristiques, dynamique de groupe et conséquences
- + Ce qui rend le harcèlement différent des disputes et des blagues
- + Prévalence et formes de harcèlement
- + Harcèlement en EA : caractéristiques et conséquences
- + Aperçu du programme BIC : caractéristiques et stratégies de mise en œuvre
- + Actions universelles : Les caractéristiques des ateliers
- + Actions universelles : manuels et boîte à outils pour enfants et ados
- + Exemples d'activités à effectuer durant les ateliers et les discussions de groupe

Formation des pairs-éducateurs

Pendant la formation des pairs-éducateurs, les adolescents devraient étudier le harcèlement et ses dynamiques. De courtes vidéos concernant le harcèlement pourraient également être utilisées afin de permettre aux enfants de comprendre les caractéristiques du harcèlement.

En plus, les caractéristiques du programme BIC devraient être expliquées.

Par ailleurs, le contenu de la formation des pairs-éducateurs devrait être basé sur l'aptitude à écouter et à respecter les autres et sur le comportement pro-social (c.-à-d. l'importance d'aider les pairs victimes).

Il est important d'inclure quelques activités pratiques dans les ateliers. Par exemple, les ados pourraient apprendre ce que c'est un jeu de rôle et commencer à s'y exercer.

Il est primordial que les ados apprennent en quoi consiste leur rôle en tant que pair-éducateur. Il est important de leur passer les messages suivants :

- 1) **Le harcèlement est inacceptable** et ce pour les raisons suivantes : il nuit aux relations sociales entre tous les enfants vivant dans l'EA car il crée un climat social négatif ;
- 2) **Les pairs-éducateurs sont censés agir comme des modèles positifs pour leurs pairs**; ils devraient donc avoir un comportement positif, comme apporter de l'aide à leurs pairs victimes et prévenir un professionnel en cas de harcèlement.
- 3) **Les pairs-éducateurs seront formés pour gérer les ateliers**. Plus précisément, quatre groupes de pairs-éducateurs seront formés, chaque groupe sur un atelier spécifique.
- 4) **Les capacités en communication, les aptitudes relationnelles et les compétences à résoudre des problèmes** des pairs-éducateurs seront améliorées durant la formation ;
- 5) Les pairs-éducateurs devraient **en apprendre plus sur les activités comprises dans chaque atelier** avant de gérer l'atelier lui-même ;
- 6) Pendant les ateliers, les **pairs-éducateurs sont sensés collaborer avec leurs pairs** et réfléchir ensemble avec eux sur le contenu de chaque atelier ;
- 7) **Des professionnels seront présents pendant les ateliers**. Les pairs-éducateurs peuvent leur demander de l'aide si besoin.

La formation des pairs-éducateurs sera divisée en deux parties. Tous les adolescents participeront conjointement à la première partie de la formation, tandis que **la seconde partie s'adresse aux quatre groupes d'ados qui seront formés pour chaque atelier spécifique**.

La formation conjointe a les **buts** suivants:



1. **Le harcèlement** : Fournir des informations concernant les caractéristiques et les dynamiques du harcèlement.
2. **Le programme BIC** : Les spécificités du programme BIC devraient être expliquées en détail en utilisant des mots simples.
3. **Compétences des pairs éducateurs**: compétences en communication, aptitude à écouter et ouverture sont quelques-unes des compétences à développer.

La deuxième partie de la formation s'adresse à chaque groupe spécifique d'adolescents :

4. **Ateliers** : expliquer que les activités du programme BIC seront menées à travers quatre ateliers, ainsi que donner des indications pratiques sur les caractéristiques de l'atelier.
5. **Se concentrer sur un des quatre ateliers** : Il peut s'avérer utile de pratiquer des activités. Ainsi les adolescents pourront apprendre comment gérer les activités incluses dans chaque atelier.

Des professionnels travaillant avec des adolescents participeront à la formation des pairs éducateurs. Vous trouverez le contenu de la formation préliminaire pour adolescents dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3. Contenu de la formation préliminaire pour pairs-éducateurs

Formation pairs-éducateurs	
	Harcèlement : caractéristiques, dynamique de groupe et conséquences
	Aperçu du programme BIC : caractéristiques et stratégies d'application
	Compétences des pairs-éducateurs : stratégies de communication, ouverture relationnelle, aptitudes à résoudre des problèmes.
	Ateliers et activités

Supervision de professionnels et pairs-éducateurs

Les formateurs sont responsables de la supervision des professionnels et des pairs-éducateurs. Les supervisions sont sensés aider les professionnels et les pairs éducateurs face aux éventuelles difficultés dans la gestion des activités incluses dans le programme. De plus, pendant les supervisions, les formateurs devraient s'assurer que les professionnels et les pairs-éducateurs délivrent les ateliers correctement et qu'un protocole de système de plaintes a été mis en place.

Les supervisions devraient avoir lieu chaque mois.

Section 4

Recommandations pour sécuriser la fidélité au programme

L'importance de la fidélité

L'efficacité de programmes d'intervention dépend de la fidélité d'application, c.-à-d. à quel degré les organisateurs des programmes appliquent les programmes et leurs composants comme prévu par les développeurs du programme (Durlak & DuPre, 2008).

Les professionnels devraient se rendre compte que le succès du programme dépend de leurs efforts pour appliquer le contenu du programme BIC.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le programme BIC n'a pas été conçu pour être utilisé pendant une période définie. Bien au contraire, il devrait faire partie de la politique institutionnelle anti-harcèlement, et ce en continu.

Afin de rendre le programme efficace, les professionnels devraient suivre une série d'indications. Les ateliers devraient être préparés en avance. On s'attend donc à ce que les professionnels lisent le contenu inclus dans chaque atelier avant le déroulement de l'atelier. Le matériel nécessaire à chaque atelier devrait également être préparé en avance.

Le temps est un autre aspect important de la mise en œuvre. Les professionnels devraient consacrer suffisamment de temps à la préparation des ateliers. Il est important de lire le contenu des ateliers avec attention et d'avoir le plan des activités à exécuter clairement en tête. Ensuite il faut consacrer suffisamment de temps aux activités qui font partie de chaque atelier : les enfants doivent avoir assez de temps pour non seulement faire les activités, mais aussi réfléchir à leur signification.

La quantité mais également la qualité des activités effectuées pendant l'atelier est importante. Les professionnels devraient s'assurer qu'ils en effectuent un nombre suffisant. S'ils n'ont pas assez de temps, ils peuvent effectuer les activités sur plusieurs jours. La façon dont les activités sont exécutées (c.-à-d. si les activités sont vraiment bien faites) est également importante. Afin d'atteindre leur but, les professionnels devraient suivre les indications incluses dans chaque atelier. En plus, ils devraient faire attention à la façon dont les enfants réagissent aux activités. Par exemple, il est possible de répéter certaines activités pour lesquelles les enfants sont particulièrement motivés et intéressés. Par ailleurs, ils peuvent également refaire certaines activités, s'ils se rendent compte que les enfants ont besoin de mieux comprendre leur signification.

Finalement il est important de surveiller les enfants au plus près, en faisant attention à leur comportement. Ainsi les actions spécifiques devraient être mises en place pour prendre en charge les cas isolés de harcèlement.

Vous trouverez les lignes directrices pour rester en conformité au programme dans le tableau ci-dessous.


Tableau 1. Lignes directrices pour rester fidèle au programme

Lignes directrices de fidélité	
✓	Encourager les professionnels à suivre les indications du programme BIC
✓	Motiver les professionnels à préparer leurs ateliers en amont
✓	Motiver les professionnels afin qu'ils dédient suffisamment de temps à la préparation des ateliers
✓	Encourager les professionnels à accorder suffisamment de temps aux activités incluses dans chaque atelier.
✓	Quantité : encourager les professionnels à effectuer un nombre suffisant des activités incluses dans chaque atelier.
✓	Qualité : encourager les professionnels à transmettre le contenu de l'atelier avec précision
✓	Encourager les professionnels à reconnaître les cas de harcèlement et à utiliser les actions spécifiques

Résumé général

Le manuel pour formateurs en bref

SUJETS INCLUS DANS LE MANUEL	RESUME SUCCINCT
Objectifs de ce manuel pour formateurs	Le but de ce manuel est de donner des informations aux partenaires habilités à utiliser « Harcèlement en Etablissement d'Accueil » (BIC) qui mettront en œuvre le programme BIC dans leur propre pays.
Sections du manuel	Le manuel est divisé en quatre sections, où vous trouverez respectivement des notions théoriques concernant le harcèlement, tout comme des indications pratiques sur comment gérer la formation pour professionnels.
Le harcèlement : caractéristiques, dynamiques et formes	Le harcèlement est une forme de comportement agressif où quelqu'un, ou un groupe de pairs qui sont plus forts, attaquent délibérément un enfant ou un jeune, faible et vulnérable. Ils existent différentes formes de harcèlement : physique, verbal, relationnel, sexuel, racial et le cyber harcèlement. Le harcèlement est un phénomène de groupe, qui implique plusieurs enfants : certains soutiennent le harceleur, certains sont témoins passifs du harcèlement et quelques enfants défendent la victime. Le harcèlement est différent du jeu rude, des disputes et des blagues, qui ne visent pas à causer du désarroi à quelqu'un.
Le harcèlement en établissement d'accueil (EA)	Le harcèlement en établissement d'accueil est un phénomène répandu. Selon les recherches, jusqu'à la moitié des enfants vivant en établissement d'accueil ont été harcelés. Des facteurs individuels (jeune âge, mauvais traitement par la famille et des professionnels) et des facteurs contextuels (taille de l'établissement, pauvre supervision par les professionnels) mettent les enfants en risque de victimisation. La victimisation a des conséquences négatives sur le bien-être des enfants et des adolescents.
Le programme Harcèlement en Etablissement d'Accueil (BIC)	Le programme BIC a pour but de prévenir et faire ressortir les situations de harcèlement parmi les enfants en établissement d'accueil. Le programme est construit autour d'Actions Universelles visant à décourager le harcèlement parmi les enfants et adolescents et les Actions Spécifiques ayant pour but la prise en charge des cas particuliers de harcèlement.
Ateliers :	Les ateliers font partie des Actions Universelles. Les ateliers pour enfants de 6 à 11 ans sont donnés par des professionnels, tandis que les ateliers pour adolescents sont donnés par des adolescents (c-à-d. des pairs-éducateurs) et supervisés par des professionnels.
Actions universelles	Les actions universelles sont structurées dans quatre ateliers. Chaque atelier se concentre sur un sujet spécifique : <ul style="list-style-type: none">  Le harcèlement  Les émotions et la régulation émotionnelle  Des stratégies pour résoudre des problèmes et faire face à des situations difficiles

	 Le respect, l'amitié et le comportement prosocial
Les actions spécifiques ou le protocole du système de plaintes	<p>Les actions spécifiques sont des actions nécessaires pour prendre en charge les cas singuliers de harcèlement qui sont portés à l'attention des professionnels. Les actions spécifiques s'adressent aux enfants et adolescents qui commettent le harcèlement et à ceux qui en sont la victime. Afin d'appliquer les actions spécifiques, il y a besoin de : 1) augmenter la supervision des enfants ; 2) identifier les enfants à risque de harcèlement et de victimisation ; 3) mettre en place un système pour le signalement anonyme des cas de harcèlement ; 4) évaluer chaque cas particulier de harcèlement et programmer un protocole d'intervention spécifique. Une équipe de travail, constituée de deux professionnels ; un interne et un externe (c.-à-d. un psychologue) devrait programmer le protocole d'intervention.</p>
Formation préliminaire	<p>Les professionnels et les pairs-éducateurs doivent être formés avant la mise en œuvre du projet BIC.</p> <p>La formation pour les professionnels travaillant avec des enfants de 6 à 11 ans et avec des adolescents de 12 à 18 ans s'étale sur au moins 9 à 10 heures. Pendant la formation, les professionnels recevront des informations générales concernant le harcèlement, tout comme des indications spécifiques et pratiques pour pouvoir appliquer le programme BIC efficacement.</p> <p>La formation pour les pairs-éducateurs prend une journée complète. Le but de cette formation est de fournir des informations générales concernant le harcèlement et le programme BIC, d'améliorer les compétences spécifiques de communication et les aptitudes à résoudre des problèmes, et de planifier les activités des ateliers. Les professionnels travaillant avec des ados participeront également à cette formation.</p>
Supervision	<p>Les supervisions sont mises en place pour aider les professionnels et les pairs-éducateurs face à d'éventuelles difficultés dans la mise en place des activités incluses dans le programme. Les formateurs devraient s'assurer que les professionnels et les pairs-éducateurs font les ateliers correctement. Les supervisions devraient avoir lieu chaque mois. En cas de changement, ceux-ci devraient être notés et rapportés à l'Université de Florence.</p>
Lignes directives d'application du BIC	<p>Le succès du programme dépend du respect des directives du BIC. Il est donc crucial de motiver les professionnels pour qu'ils appliquent</p>

le programme BIC selon ces directives.

Références

- Barter, C., Renold, E., Barridge, D., & Cawson, P. (2004). Peer violence in children's residential care. Palgrave MacMillan: London. doi: 10.1057/9780230005617
- Durlak JA. & DuPre EP. (2008). Implementation matters: A review of research on the influence of implementation on program outcomes and the factors affecting implementation. *American Journal of Community Psychology*, 41(3), 327-350. doi: 10.1007/s.10464-008-9165-0
- Farmer, E. & Pollock, S. (1998). Sexually Abused and Abusing Children in Substitute Care. Chichester: Wiley.
- Inchley, J., Currie, C., Young, T., Samda, O., Torsheim, T., Augustson, L.,... Barnekow, V. (Eds.). (2016). *Growing up unequal: Gender and socio-economic differences in young people's health and well-being (HBSC) study: International report from the 2013/2014 survey*. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe.
- Kärnä, A., Voeten, M., Little, T., Poskiparta, E., Kaljonen, A., & Salmivalli, C. (2011). A large scale evaluation of the KiVa anti-bullying program: Grades 4-6. *Child Development*, 82, 311-320.
- Khouri-Kassabri, M., & Attar-Schwartz, S. (2014). Adolescents' reports of physical violence by peers in residential care settings: An ecological Examination. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(4), 659-682. doi: 10.1177/0886260513505208
- Menesini, E., Camodeca, M., & Nocentini, A. (2010). Bullying among siblings: The role of personality and relational variables. *British Journal of Developmental Psychology*, 28, 921-939. doi: 10.1348/026151009X479402
- Monks, CP., Smith, PK., Naylor, P., Barter, C., Ireland, JL., & Coine, I. (2009). Bullying in different contexts: Commonalities, differences and the role of theory. *Aggression & Violent Behavior*, 14, 146-156. doi: 10.1016/j.avb.2009.01.004
- Olweus D. (1993). *Bullying at School: What We Know and What We Can Do*. Oxford, UK/Cambridge, Mass.: Blackwell.
- Palladino, BE., Nocentini, A., & Menesini, E. (2016). Evidence-based intervention against bullying and cyberbullying : Evaluation of the NoTrap! Program in two independent trials. *Aggressive Behavior*, 42, 194-206. doi: 10.1002/ab.21636
- Parkin, W., & Grinn, L., (1997). Cultures of abuse within residential child care. *Early Child Development & Care*, 133, 73-86. doi: 10.1080/0300443971330106
- Sekol, I., & Farrington, DP. (2009). The nature and prevalence of bullying among boys and girls in Croatian care institutions: A descriptive analysis of children's homes and correctional homes. *Kriminologija I Socijalna Integracija*, 17 (2), 15-34.
- Sekol, I. (2013). Peer violence in adolescent residential care: A qualitative examination of contextual and peer factors. *Children and Youth Services Review*, 35, 1901-1912. doi: 10.1016/j.childyouth.2013.09.006
- Sekol, I. (2016). Bullying in adolescent residential care: The influence of the physical and social residential care environment. *Child Youth Care Forum*, 45, 409-431. doi: 10.1007/s10566-015-9336-8
- Shiner, M. (1999). Defining peer education. *Journal of Adolescence*, 22(4), 555-566. doi: 10.1006/jado.1999.0248

ANNEXE

Formulaire de signalisation rapide de harcèlement (suspecté) ou de victimisation

Nom de la personne qui remplit le formulaire :

Date:

Etablissement d'accueil :

1. La personne ayant informé sur le cas de harcèlement suspecté est :

- La victime
- Un(e) ami(e) de la victime ; nom _____
- Le tuteur de la victime ; nom _____
- Un membre du personnel ; nom _____
- Autres _____

2. Victime : _____ Etablissement d'accueil : _____
 Autres victimes _____ Etablissement d'accueil : _____
 Autres victimes _____ Etablissement d'accueil : _____

3. Harceleur(s) (ou suspectés)

Nom _____ Etablissement d'accueil : _____
 Nom _____ Etablissement d'accueil : _____
 Nom _____ Etablissement d'accueil : _____

4. Description brève du problème. Donnez des exemples concrets des épisodes de harcèlement.

5. Combien de fois ces épisodes de harcèlement ont-ils eu lieu ?

Détection de cas de harcèlement et de victimisation

Nom du membre du personnel qui remplit le formulaire de détection :

Date :

Etablissement d'accueil :

1. Date d'avertissement concernant l'épisode de harcèlement : _____

2. La personne qui vous a informé sur le cas suspecté de harcèlement est

- La victime
- Un(e) ami(e) de la victime ; nom _____
- Le(a) tuteur(trice) de la victime ; nom _____
- Un membre du personnel ; nom _____
- Autres _____

3. Nom et rôle de la personne ayant rempli le formulaire de signalisation

4. Victime _____ Etablissement d'accueil : _____

Autres victimes _____ Etablissement d'accueil : _____

Autres victimes _____ Etablissement d'accueil : _____

5. Harceleur(s) (ou suspecté)

Nom _____ Etablissement d'accueil : _____

Nom _____ Etablissement d'accueil : _____

Nom _____ Etablissement d'accueil : _____

6. Quels types de situations de harcèlement ont eu lieu ? Donnez des exemples concrets des situations de harcèlement.

7. Selon l'information recueillie, quels types de situations de harcèlement ont eu lieu ?

- (1) Il/elle était offensé(e) et blessé(e) ; ils se sont moqués de lui/elle.
- (2) Il/elle a été totalement ignoré(e) ou exclu(e) par son groupe de pairs.
- (3) Il/elle a été frappé(e), a reçu des coups de pied, a été bousculé(e).
- (4) Des fausses rumeurs ont été répandues, qui ont fait que les autres le/la « haïssaient ».
- (5) Quelqu'un a volé son argent ou ses biens personnels (ou ils ont été endommagés).
- (6) Il/elle a été menacé(e) et forcé(e) à faire quelque chose.
- (7) il/elle a été insulté(e), ils ont faits de méchants commentaires sur son ethnicité, sa couleur de peau, sa religion, son orientation sexuelle ou son identité sexuelle.
- (8) Il/elle a subi des attaques ou des agressions sexuelles à travers des insultes, des gestes ou un comportement.
- (9) Il/elle a été exclu(e) d'un chat de groupe, de groupes sur WhatsApp ou de groupes en ligne.
- (10) Il/elle a été harcelé(e) en ligne par ordinateur, smartphone, messages offensants, posts ou images sur Facebook, WhatsApp, Twitter, Myspace, Snapchat ou d'autres médias sociaux.
- (11) Quelqu'un a volé ses informations personnelles et a utilisé son mot de passe, son compte (mail, Facebook) ; son répertoire, sous une fausse identité.

Autres : _____

8. Combien de fois des épisodes de harcèlement ont eu lieu ? _____

9. Quand le dernier épisode de harcèlement a-t-il eu lieu ? _____

10. Depuis combien de temps le harcèlement a-t-il lieu ? _____

11. Est-ce que des épisodes de harcèlement ont eu lieu il y a quelques années ? _____

12. Indications du désarroi de la victime :

<i>La victime montre...</i>	1 Pas vrai	2 Partiellement – parfois vrai	3 Totalemment vrai- Souvent vrai
-----------------------------	----------------------	---	--

Des changements comparé à comment il/elle était avant			
Des blessures ou des douleurs physiques inexplicables			
Peur de rester avec ses pairs			
Peur d'être seul(e)			
Problèmes relationnels avec ses pairs			
Isolation/Refus			
Peu d'estime de soi – CHANGEMENT DANS SA ROUTINE ET SON COMPORTEMENT			
Changement dans l'humeur générale (il/elle est triste, déprimé(e), isolé(e))			
Signes d'un désarroi physique et comportemental (maux de tête, maux de ventre, manque d'appétit, insomnies)			
Changement remarqué par des adultes			
Impuissance et difficultés à réagir			

Gravité de la détresse de la victime :

1	2	3
Toutes les réponses étaient évaluées comme 1	Au moins une réponse était évaluée comme 2	Au moins une réponse était évaluée comme 3
VERT	JAUNE	ROUGE

13. Comportement du harceleur

<i>Le harceleur montre....</i>	1 Pas vrai	2 Partiellement – parfois vrai	3 Totale- ment vrai- Souvent vrai
Comportement dominant vis à vis de ses pairs.			

Il/elle cible ses pairs parmi les plus faibles			
Les autres enfants ont peur de lui/elle à cause de son propre statut			
N'a pas peur et se fait peu de soucis pour les conséquences de son propre comportement			
Manque de sentiment de culpabilité (lorsqu'il/elle est réprimandé(e), il/elle ne montre aucune culpabilité ou remords)			
Des comportements qui sont dangereux pour les autres			
Changements remarquables par des adultes			

Gravité de la gravité du trouble du harceleur :

1	2	3
Toutes les réponses ont été évaluées comme 1	Au moins une réponse a été évaluée comme 2	Au moins une réponse a été évaluée comme 3
VERT	JAUNE	ROUGE

Directives- système de plaintes et d'aide (P&A)		EFFECTUE PAR QUI	OU / COMMENT	QUAND
1. PRESENTATION	ENFANTS ET ADOLESCENTS	Equipe P&A		
	EDUCATEURS	Responsable + équipe		
	AUTRES ACTEURS	Equipe P&A + Responsable		
2. PREPARATION DE MATERIEL ET ORGANISATION DU SERVICE	Organiser une boîte, un endroit où récupérer les rapports de plainte ... Et décider où classer les copies papier.	Equipe P&A	Copie papier - pièce spécifique dans chaque établissement d'accueil	
3. FORMULAIRE DE SIGNALISATION RAPIDE 1ere dénonciation		Tous les adultes + enfants et adolescents		
4. SIGNALISATION ET EVALUATION		Equipe P&A		Agir rapidement après la fiche de signalisation (dans les 24-48 heures)
5. INTERVENTION		Cela dépend du niveau : vert, jaune, rouge		
6. STOCKAGE DES FORMULAIRES DE SIGNALISATION				
7. EVALUTATION, INTERVENTION ET SURVEILLANCE				

This publication has been produced with the financial support of the Rights, Equality and Citizenship (REC) Programme of the European Union. The contents of this publication are the sole responsibility of Amici dei Bambini and can in no way be taken to reflect the views of the European Commission